

2016 - 

Envoyé en préfecture le 18/07/2016

Reçu en préfecture le 18/07/2016

Affiché le 18 JUIL. 2016

ID : 084-218400562-20160712-2016_04_05-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016
DELIBERATION N° : 2016.04.05

OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ALSH

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation :
6 Juillet 2016
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Représentés : 09

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



L'an deux mil seize, le DOUZE JUILLET à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A. DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint H.FAURE – C. ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L. BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés non représentés : C.MAFFRE par A. DEL BASSO / M.CHRETIEN par JC. AILLOT / G.RATAJEZAK par H. FAURE / A. SCIACQUA-LERIDON par S.CAPPEAU-FREJABUE / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par GA.FLEURY / A.PERIN par C. ORTIZ / S.TRIBOLET par T. VERMEILLE / F.LONG par L.CHAVANY

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs séjours de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dont les activités sont assurées par le centre de loisirs municipal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Annie DEL BASSO, Adjointe aux affaires scolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016.03.07 – 01 adoptant le Budget Principal 2016,

VU la commission jeunesse du 22 Juin 2016,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

2016 - 

Envoyé en préfecture le 18/07/2016
 Reçu en préfecture le 18/07/2016
 Affiché le **18 JUL. 2016**
 ID : 084-218400562-20160712-2016_04_05-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 12 JUILLET 2016** N° : 2016.04.05

1° - **FIXE** les tarifs ALSH municipal, applicables à compter de la saison d'été 2016, comme suit :

		QF < 959 €	QF > 959 €
SEJOURS MER 6/8 ans	- Enfants de Jonquières et Violès	320 €	340 €
	- Enfants extérieurs	420 €	440 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global	
SEJOURS MER 8/12 ans	- Enfants de Jonquières et Violès	340 €	360 €
	- Enfants extérieurs	440 €	460 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global	
SEJOURS MER Ados CORSE	- Enfants de Jonquières et Violès	630 €	650 €
	- Enfants extérieurs	730 €	750 €
	- Réservation (3 mois avant le départ)	25 % du tarif global	
	- Paiement (2 mois avant le départ)	25 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	25 % du tarif global	
SEJOURS PAQUES 6/12 ans ANCELLE	- Enfants de Jonquières et Violès	80 €	100 €
	- Enfants extérieurs	180 €	200 €
	- Paiement (2 semaines avant le départ)	50 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	50 % du tarif global	
SEJOURS MONTAGNE ETE	- Enfants de Jonquières et Violès	150 €	170 €
	- Enfants extérieurs	250 €	270 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global	

2° - **AUTORISE** le régisseur de la régie ALSH à encaisser les inscriptions aux activités ALSH suivant le règlement intérieur du centre de loisirs municipal.

3° - **DECLARE** que les dépenses et les recettes sont imputées au Budget Principal.

4° - **CHARGE M.** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Ont signé les membres présents,
 Pour extrait conforme le 13 juillet 2016,

Le Maire,
 Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 20 / 07 / 2016 à :

→ Centre de loisirs

→ Comptabilité

↳ T.P